



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Avis d'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune de Riez

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de résorption de l'habitat insalubre en centre-ville en vue de sa réhabilitation

- Enquête parcellaire

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2021-246-003 du 3 septembre 2021 sur le territoire de la commune de Riez, à des enquêtes publiques conjointes préalables à l'acquisition des immeubles cadastrés G517 à G521 et G696 frappés d'insalubrité et appartenant à l'îlot ouest de la rue du Marché dans le centre-ville.

Seront ainsi organisées pendant 18 jours consécutifs, du lundi 15 novembre 9 h au jeudi 2 décembre 2021 17 h 30 :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- une enquête parcellaire destinée à identifier les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à la mairie de Riez pendant la durée de l'enquête, afin que chacun :

- puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (sauf les jours fériés), soit : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, les lundis, mercredis et jeudis de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 14 h à 16 h 30 .

- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur à la mairie de Riez, ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique [publications/enquêtes publiques/commune de Riez](#).

M. Jérôme NICOLAS est désigné comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Il recevra en personne, les observations du public à la mairie de Riez le lundi 15 novembre et le mercredi 24 novembre de 9 h à 12 h et le jeudi 2 décembre 2021 de 14 h à 17 h 30. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Riez ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.